

Avis public d'élection

Vote par correspondance

Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne

Date du scrutin 2 avril 2023

Par cet avis public, Mme July Bédard présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. Le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures :

Poste de conseillère ou conseiller 3

2. Toute déclaration de candidature doit être produite au bureau de la présidente ou du président d'élection (ou de l'adjointe ou adjoint désigné pour recevoir les déclarations de candidature, le cas échéant) aux jours et aux heures suivants :

Du : 17 février 2023 au 3 mars 2023

Horaire

21 février 2023	De 9 h à 12 h	De 13 h à 16 h
24 février 2023	De 9 h à 12 h	
27 février 2023	De 9 h à 12 h	De 13 h à 16 h

Attention : le vendredi 3 mars 2023, le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné aux dates et aux heures suivantes :

Jour du scrutin : **Dimanche 2 avril 2023, de 10 h à 20 h**

Jour de vote par anticipation : **Dimanche 26 mars 2023 de 12 h à 20 h**

4. **Vous pourrez voter par correspondance si votre domicile n'est pas sur le territoire de la municipalité:**

Pour voter par correspondance, vous devez transmettre une demande écrite à la présidente ou au président d'élection au plus tard le 20 mars 2023.

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à partir du 21 mars 2023.

Si vous êtes inscrit(e) au vote par correspondance et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote le 27 mars 2023, vous pourrez communiquer avec la présidente ou le président d'élection pour en recevoir de nouveaux.

Les bulletins de vote devront être reçus au bureau de la présidente ou du président d'élection au plus tard le vendredi 31 mars 2023 à 16h30.

5. La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : Mme Mélanie Bourgeois

SMC-1 (22-03)

Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, art. 99

Règlement sur le vote par correspondance, art. 5

6. Les adjointes et adjoints suivants ont été désignés pour recevoir des déclarations de candidature (le cas échéant) : Mme Mélanie Bourgeois
7. Vous pouvez joindre la présidente ou le président d'élection (ou joindre son adjointe ou adjoint, le cas échéant) à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Présidente d'élection : Mme July Bédard

Adresse : 80, rue Principale, Sainte-Christine-d'Auvergne, GOA 1A0

Téléphone : 418-329-3304 poste 101

Courriel : direction@sca.quebec

Adjointe : Mme Mélanie Bourgeois

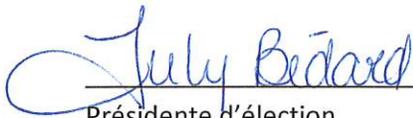
Adresse : 80, rue Principale, Sainte-Christine-d'Auvergne, GOA 1A0

Téléphone : 418-329-3304 poste 107

Courriel : reception@sca.quebec

Signature

Donné à Sainte-Christine-d'Auvergne le 13 février 2023



Présidente d'élection